Gleizé Beaujolais
Centre Communal d'Action Sociale

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du lundi 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre, à dix-huit heures et trente minutes, la commission administrative dûment convoquée, s'est réunie, en session ordinaire,

Nombre de membres en exercice : Onze

Date de convocation de la commission administrative : 22 septembre 2026

Présents : Ghislain de Longevialle, Céline Cardon, Sylvie Duthel, Peggy Lafond, Janine RULLEAU, Roger Chevrier, Michel Vieilly, Alain Hannetel, Antoine Zotta, Marie Ribiero, Jean-Jacques Flamar.

Excusés :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

En présence de Jérôme Distinguin, directeur du CCAS exerçant la fonction de secrétaire.

* * * * *

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 31 août 2026

RAPPORTEUR : Ghislain de Longevialle

Il est proposé aux membres du conseil d'administration du CCAS de GLEIZE d'approuver le procès-verbal de la séance du 31 août 2026, tel que joint à la présente note de présentation ;
VU *le code général des collectivités territoriales ;*
VU *le code de l'action sociale et des familles ;*
VU *le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du* 31 août *2026 ;*
CONSIDERANT *que le procès-verbal doit être approuvé par les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale ;*

Le conseil d'administration du CCAS décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du conseil d'administration du CCAS du 31 août 2026.

2. Examen des dossiers de demande d'aides financières

RAPPORTEUR : Céline CARDON

La commission administrative ouïe l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, a décidé à **l'unanimité** :

→ **DOSSIER N°1** : Il est proposé d'accorder une prise en charge financière de **157.61 €** destinée à la prise en charge totale d'une dette d'eau.

Cette aide sera versée directement aux organismes concernés, à savoir le fournisseur d'eau.

→ **DOSSIER N°2 :** Il est proposé d'accorder une prise en charge financière de **1329.60 €** destinée à la prise en charge d'une dette d'abonnement de transport en commun.

Cette aide sera versée directement aux organismes concernés.

→ **DOSSIER N°3** : À la suite de son entretien avec Mme Céline Cardon, il est présenté aux membres du CCAS un point sur l'état d'avancement du dossier. Il est également confirmé que des difficultés persistent quant à l'obtention d'informations fiables auprès de l'intéressée. Après échanges entre les membres, il est décidé de réactualiser le dossier afin de pouvoir le présenter à nouveau lors du prochain CCAS, prévu le 26 octobre 2026.

Le total des aides accordées lors de cette séance s'élève à **1487.21** euros.

3. Compte rendu des décisions de la Vice-Présidente.

RAPPORTEUR : **Céline CARDON**

Sans objet.

4. Questions diverses

Sans objet.

La date du prochain CCAS est fixée au **26 octobre 2026** à **18h30.**

A 19h40, Ghislain de Longevialle, Président, remercie les membres du conseil d'administration et lève la séance.

Jérôme Distinguin,
Secrétaire de séance

C.C.A.S. DE GLEIZE Rhône

Ghislain de Longevialle,
Président du C.C.A.S.